



MAIRIE
69870- POULE LES ECHARMEAUX
Tél : 04.74.03.64.48
secretariat@poulelesecharmeaux.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du VENDREDI 26 FEVRIER 2021

Date de la convocation : 19 février 2021

Présents : CHAMPALE Aymeric, LABROSSE Bernadette, DESMONCEAUX Jean-Marc, CROISAT Gaëlle, DABONOT Denis, RONGIARD Christiane, BARBERET Annie, GRAS Isabelle, PEREZ Sonia, COFFY Loïc, BEROUJON Jean-Baptiste, DOMINGUEZ Nicolas

Excusé : JANDARD Gilles pouvoir à DESMONCEAUX Jean-Marc, BALLON Anne-Marie

Secrétaire de Séance : GRAS Isabelle

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin d'ajouter à l'ordre du jour : désignation délégué suppléant au SYDER, rénovation camping, information de la Sous-préfecture de Villefranche. Le conseil municipal accepte.

VIE COMMUNALE

- 1- Frais de déplacement des conseillers municipaux (Article L.2123-18 et R.2123-22-1 du CGCT) : Les membres du conseil municipal chargés de mandats spéciaux par leur assemblée peuvent prétendre, sur justificatif de la durée réelle du déplacement, d'une part, au paiement d'indemnités journalières destinées à rembourser forfaitairement leurs frais supplémentaires de repas et de nuitée nécessités par l'exercice de ces mandats et d'autre part, au remboursement des frais de transport engagés à cette occasion. La prise en charge de ces frais est assurée dans les conditions définies par le décret fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, ici selon les modalités fixées par délibération du conseil municipal. Les frais ainsi exposés peuvent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat, et ne peuvent être supérieurs au frais engendrés par la mission. Monsieur le Maire propose un remboursement de frais comme suit :
- les taux des indemnités kilométriques susceptibles d'être allouées au conseiller ou à la conseillère utilisant son véhicule personnel pour les besoins du service sont fixés conformément aux dispositions de l'article 10 du décret du 3 juillet 2006 modifié par arrêté le 26 février 2019. Les kilomètres étant décomptés du 1er janvier au 31 décembre de chaque année sur présentation des pièces justificatifs au maire.
 - Les autres frais de mission pourront être remboursés sur production d'un état de frais et des pièces justificatives selon les modalités suivantes :
 - Transport/parking = Etat de frais et pièces justificatives
 - Repas 15,25€ maximum
 - Nuitée 60€ maximum

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modalités de remboursement de frais aux élus, tels que présentés ci-dessus. Les formulaires pour demander le remboursement sont disponibles auprès du secrétariat de mairie.

- 2- SYDER désignation d'un suppléant : Suite à la démission de Monsieur Vincent Hoffmann de son poste d'adjoint et conseiller municipal, sa démission s'applique également aux différents organismes auxquels il siégeait en tant qu'élu. De ce fait le siège de délégué suppléant au sein du SYDER devient vacant. Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Dabonot Denis en qualité de délégué suppléant. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.
- 3- Nouveau conseiller communautaire : Monsieur le Maire informe que Mme Croisat a été désignée en qualité de conseillère communautaire pour siéger aux conseils communautaires de la COR.

URBANISME

- 4- Droit de préemption : Monsieur le Maire donne lecture des deux droits de préemption concernant les parcelles AD 205 et 207 situées 71 Chemin de la Roche, et les parcelles AH 207 et 220 situées 2751 Route de Beaujeu. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.
- 5- P.L.U - recours gracieux d'une entreprise : Suite à l'approbation du nouveau Plan Local d'Urbanisme de la commune par délibération n° 2020-53 du 18 décembre 2020, l'entreprise SAS ANTIC MAT représentée par son gérant Monsieur Laurent LACOTE a déposé un recours gracieux en date du 17 février 2021, demandant le retrait de la délibération. Cette demande résulte de plusieurs contestations sur des erreurs de zonages, ainsi que sur la forme et sur le fond du document d'urbanisme. De ce fait, nous avons transmis les éléments du dossier à l'assurance juridique de la municipalité demandant le concours d'un avocat spécialisé en droit de l'urbanisme, au cabinet d'urbanisme ayant rédigé le document, ainsi qu'au commissaire enquêteur ayant réalisé l'enquête publique. Celui-ci étant mis en cause à plusieurs reprises. Monsieur le Maire précise que la commune dispose d'un délai de 2 mois afin d'apporter une réponse à ce recours. Le Plan Local d'Urbanisme est exécutoire depuis ce jour 26 février. Il est également en ligne sur le site du Géoportail de l'Urbanisme et consultable par tous.

BÂTIMENTS

- 6- Rénovation des menuiseries : Madame Labrosse présente les devis pour la rénovation des menuiseries extérieures de l'église, de l'école et de la salle des fêtes. Le conseil municipal approuve les devis de SJ PLAQUISTE d'un montant de 3 875 € et sollicite une subvention auprès de la Région au titre du bonus relance.
- 7- Isolation des bâtiments communaux : Mme Labrosse informe que les travaux d'isolation de la cure et des locaux commerciaux sont achevés.
- 8- Salle municipale : Monsieur le Maire confirme, suite au rendez-vous avec l'ALTE 69, que la salle municipale est une passoire énergétique. Des travaux d'isolation, d'abaissement de plafond, de remplacement des menuiseries, de la ventilation et de la chaudière seraient nécessaires.
- 9- Accessibilité des bâtiments - sanitaires publics : Monsieur le Maire donne lecture du bilan financier de la mise en accessibilité des sanitaires de la salle municipale et la construction des sanitaires publics :

| Désignation | Montant en € |
|--|--------------|
| Coût total TTC des travaux | 43 465,35 |
| Subvention du Département du Rhône | 4 803,00 |
| Subvention de l'Etat DETR (non versée à ce jour) | 16 299,00 |
| Subvention Région Auvergne Rhône-Alpes | 7 673,00 |
| Reste à charge à la commune (ttc) | 14 690,35 |
| FCTVA N+1 (16,404%) | 7 130,00 |
| Reste à charge final | 7 560,35 € |

Un pare-vue sera installé prochainement, ainsi qu'un aménagement paysager du terre-plein.

VOIRIE

- 10- Extinction de l'éclairage public : Par arrêté n° 2013/28 du 9 décembre 2013, la municipalité avait décidé d'interrompre totalement l'éclairage public de minuit à 05h00 dans les rues du village et la RD 110 sauf devant la mairie. L'éclairage pouvant être maintenu en période de fêtes ou événements particuliers sur tout ou partie de la nuit. Celui-ci est également interrompu en périphérie et maintenu au Col des Echarmeaux. Pour information : en 2016 ce sont 79 tonnes de CO2 estimées qui ont été rejetées par le patrimoine et l'éclairage public de la commune. Bilan des consommations et des dépenses énergétiques pour l'éclairage public :

| | Année 2016 | Ratio | Moyenne Nationale |
|---------------------------|------------|-----------|-------------------|
| Consommations énergétique | 61878 kW | 56 kW/hab | 87 kW/hab |
| Dépenses énergétiques | 9063 € | 8,2 €/hab | |

Afin de continuer nos démarches pour l'environnement, de maintenir nos objectifs de diminution d'émission de gaz à effet de serre, et maîtriser le budget de la commune Monsieur le Maire propose d'interrompre l'éclairage :

- Du lundi au jeudi de 23h00 à 06h00 sur l'ensemble du territoire communal
- Du vendredi au dimanche :
 - o De 01h00 à 06h00 sur les Col des Echarmeaux et le Centre Bourg
 - o De 23h00 à 06h00 sur les hameaux du village

L'éclairage pourra être maintenu tout ou partie de la nuit en période de fêtes ou d'évènements particuliers. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire. Cette extinction sera mise en place à partir du 15 avril prochain (date de la prochaine maintenance de l'éclairage public).

ECOLE SPORTS LOISIRS

- 11- Restaurant Scolaire : Mme Croisat informe que la mise en place du paiement en ligne (TIPI Budget) coûte à la commune environ 3 € par mois (sur 2 mois 4,61 €). Elle informe également que suite au nouveau protocole sanitaire lié à la Covid, le restaurant scolaire a été déplacé à la salle des fêtes (distancions de 2 mètres entre chaque table).
- 12- Camping : Mme Croisat remercie la commission tourisme pour leur travail. L'installation d'une clôture est nécessaire pour l'ouverture du camping cette saison. Mme Croisat présente l'implantation de cette clôture, qui sera réalisée par les employés communaux (coût 1 121 €).

QUESTIONS DIVERSES

- 13- Prochain conseil : vendredi 26 mars 2021 19h30
- 14- Calendrier deuxième trimestre :
 - Vendredi 16 avril 2021 conseil municipal 19H30
 - Vendredi 28 mai 2021 conseil municipal 19H30
 - Vendredi 18 juin 2021 conseil municipal 19H30
- 15- Site internet de la commune : Monsieur le Maire informe que le nouveau site internet est en ligne.
- 16- Sous-Préfecture de Villefranche : Monsieur le Maire informe du départ de Monsieur Castoldi, Sous-Préfet.
- 17- Elections régionales et départementales : Les dates des élections sont fixées aux 13 et 20 juin 2021.

Séance levée à 21h45